

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2024

2024-22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU SYMEVAD

Séance du 24 juin 2024

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 18 juin deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. GUENEZ Frédéric, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme

Suppléant ayant pris part au vote :

M. PEDERENCINO Michel, Mme. TAOURIT Inès, M. BAEY Olivier, M.YUX
Alain,

Procuration : pas de procurationEtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEL David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre. M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean -marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M. DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, M. FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CARUSO Vincent, Mme WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2024

2024-22

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : approbation du compte de gestion 2023 – budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

SYMEVAD – Comité Syndical du 24 juin 2024

2024-22

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	11
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**